



INVESTIR

Pour comprendre les aperçus du fonds

Mai 2014

Pour mieux comprendre les aperçus des Fonds Banque Nationale, voici des détails concernant chaque section qui les composent.

L'aperçu du fonds est divisé en deux parties : la première partie présente l'information sur le fonds tandis que la deuxième partie présente les frais, les droits et d'autres renseignements complémentaires.

L'En-tête

Cette section présente le nom complet du fonds tel qu'il apparaît dans le prospectus simplifié et le nom de la série décrite par l'aperçu du fonds.



APERÇU DU FONDS

14 mai 2014

Fonds diversifié Prudent Banque Nationale Série Investisseurs

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds diversifié Prudent Banque Nationale que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou téléphonez Banque Nationale Investissements inc. au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visitez le www.bnc.ca/investissement.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Cette section présente les faits saillants du fonds, dont :

- **Code du fonds** : Code utilisé pour identifier la série et le fonds.
- **Date de création de la série** : Date à partir de laquelle cette série du fonds a été mise en vente au public et à partir de laquelle on effectue le suivi de l'information financière sur le rendement de cette série du fonds.
- **Valeur totale du fonds** : Le montant en dollars représente la valeur marchande totale de l'actif de l'ensemble des séries du fonds.
- **Ratio des frais de gestion (RFG)** : Exprimé en pourcentage de l'actif du fonds, le RFG représente les frais exigés par le gestionnaire pour gérer un fonds. Il comprend l'ensemble des coûts associés à la gestion des placements au sein du fonds, les dépenses de marketing et d'administration ainsi que les honoraires versés au représentant. Le RFG varie selon le fonds et la série du fonds.
- **Gestionnaire du fonds** : Le nom de la société qui offre la famille de « fonds ».
- **Gestionnaire de portefeuille** : Nom de la société qui gère les actifs compris dans le fonds. Le gestionnaire de portefeuille suit et choisit les placements selon les objectifs de placement et les stratégies de placement.
- **Distributions** : La fréquence et la nature des distributions prévues.
- **Placement minimal** : Montant du placement initial minimal, des placements additionnels et des placements préautorisés.

Pour comprendre les aperçus du fonds

Mai 2014

Bref aperçu

Code du fonds :	NBC188	Gestionnaire de portefeuille :	Corporation Fiera Capital
Date de création de la série :	31 décembre 1985	Distribution :	S'il y a lieu, le fonds distribue à la fin de chaque trimestre (mars, juin, septembre, décembre) des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital. Les dividendes sont réinvestis automatiquement dans des titres du fonds, à moins que le montant des dividendes soit supérieur à 25 \$ et que vous demandiez à être payé en argent. Dans ce cas, vous serez payé par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire ou par chèque.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2014 :	120,3 \$ millions	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,50 %		
Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc.		

Dans quoi le fonds investit-il ?

Cette section décrit la nature fondamentale du fonds et les caractéristiques qui le distinguent des autres fonds. On y indique également les dix principaux placements, le nombre total de placements et le pourcentage de la valeur marchande que représentent les dix principaux placements. Le graphique démontre les pourcentages de la répartition d'actifs dans le portefeuille.

Dans quoi le fonds investit-il ?

Ce fonds vise à procurer un revenu de dividendes maximal qui soit compatible avec des niveaux prudents de préservation du capital et de liquidités. Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes qui versent des dividendes. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif net du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2014. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2014)

1. Fonds de dividendes américains Banque Nationale, série O	7,5 %
2. Fonds d'obligations Banque Nationale	7,3 %
3. Crescent Point Energy Corp.	3,5 %
4. Banque Royale du Canada	3,0 %
5. Vermilion Energy Inc.	2,8 %
6. Banque de Montréal	2,5 %
7. Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,5 %
8. Inter Pipeline Ltd.	2,4 %
9. Financière Sun Life Inc.	2,2 %
10. ARC Resources Ltd.	2,1 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	35,6 %
Nombre total de placements :	230

Répartition des placements (au 31 mars 2014)



Quels sont les risques associés à ce fonds ?

Garantie

Cet énoncé indique si le fonds offre une assurance ou une garantie protégeant tout ou une partie du capital d'un placement.

Niveau de risque

La valeur d'un placement peut diminuer aussi bien qu'augmenter. Cette échelle présente le niveau de risque d'un placement dans ce fonds, qui a été établi selon la méthode de classification du risque de placement adoptée par le gestionnaire du fonds. Le niveau de risque qui convient au client dépendra d'un certain nombre de facteurs, tels que ses objectifs de placement, sa tolérance à l'égard du risque et sa situation personnelle et financière.

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Niveau de risque

Banque Nationale Investissements inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	MOYEN	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section présente le rendement de la série du fonds au cours des dix dernières années. Le rendement de la série du fonds pour une année non complétée ne sera pas indiqué. Le rendement sera indiqué que pour le nombre d'années d'existence complétées.

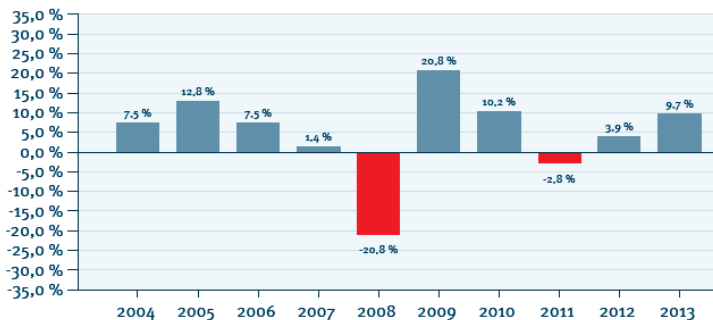
- **Rendements annuels :** Ce tableau indique le rendement annuel de la série du fonds pour chacune des dix dernières années civiles, ou moins s'il y a lieu. Chaque barre exprime, en pourcentage, l'évolution jusqu'au 31 décembre d'un placement effectué le 1^{er} janvier de la même année. En raison de données insuffisantes (année calendrier non complétée), aucun graphique n'est fourni pour les fonds qui existent depuis moins d'un an.
- **Meilleur et pire rendement sur trois mois :** Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement de la série du fonds sur une période de trois mois consécutifs pour chacune des dix dernières années civiles, ou moins, s'il y a lieu.
- **Rendement moyen :** Cette donnée indique le montant qu'aurait obtenu une personne qui aurait investi 1000 \$ dans le fonds pour les années indiquées ainsi que le rendement annuel composé correspondant à ce placement. Dans le cas de fonds ayant moins d'un an d'existence, ces renseignements sont absents puisque l'historique des fonds est insuffisant.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de la Série Investisseurs du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la Série Investisseurs du fonds au cours des 10 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 2 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de la Série Investisseurs sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	14,3 %	31 mai 2009	votre placement augmenterait à 1 143 \$.
Pire rendement	-20,2 %	30 novembre 2008	votre placement chuterait à 798 \$.

Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la Série Investisseurs du fonds ont généré un rendement annuel composé de 4,43 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 543 \$.

À qui le fonds est-il destiné ?

Cette section offre une description des caractéristiques de l'investisseur à qui ce fonds peut convenir le mieux. Le symbole en forme de point d'exclamation apporte des détails supplémentaires quant aux circonstances dans lesquelles ce fonds peut ne pas convenir à un investisseur.

À qui le fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme (au moins cinq ans);
- cherchent à diversifier ses placements en participant aux marchés européens;
- désirent se prémunir contre une baisse de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises.



N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'un revenu régulier.

Un mot sur la fiscalité

Cet énoncé décrit les incidences fiscales qui peuvent advenir en investissant dans ce fonds. De façon générale, l'argent que rapporte un fonds est imposable. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales, du lieu de résidence et selon le type de compte détenu. Si l'investisseur détient un compte non enregistré, les rendements de ce fonds s'ajoutent à son revenu imposable.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais qu'il en coûte pour souscrire, détenir ou vendre des unités de cette série d'un fonds.

- **Frais de souscription** : Les frais de souscription sont payables par l'investisseur selon les différentes options de souscription. Pour certaines séries (Conseillers, T5), le tableau présente les options disponibles à l'investisseur lorsqu'il achète des parts de cette série du fonds.
- **Frais du fonds** : Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des charges opérationnelles du fonds selon le dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds. Ces frais sont exprimés en pourcentage de l'actif du fonds et varient selon la série du fonds.
- **Renseignement sur la commission de suivi** : Représente tout paiement relatif au fonds appartenant à l'investisseur versé par le gestionnaire ou un autre membre de l'organisation du fonds à une société inscrite ou à une personne physique inscrite. La commission de suivi annuelle maximale est exprimée en pourcentage de la valeur du placement.

Pour comprendre les aperçus du fonds

Mai 2014

- **Autres frais :** Indique le montant des frais, autres que les frais de souscription, que l'investisseur doit payer lors de la vente, la substitution ou la conversion de parts du fonds. On y précise également d'autres frais, tels que les frais pour duplicatas de relevés fiscaux ou pour les chèques refusés, ainsi que pour la fermeture de comptes enregistrés.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série Investisseurs du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez vos titres par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale inc. Des frais peuvent être exigés par d'autres courtiers.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des charges opérationnelles et des frais d'opération. Au 31 décembre 2013, les frais du fonds s'élevaient à 1,58 % de sa valeur, ce qui correspond à 15,80 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des charges opérationnelles du fonds.	1,50 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,08 %
Frais du fonds	1,58 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Banque Nationale Investissements inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux pour cette série du fonds correspond à un maximum de 0,75 % de la valeur de votre placement. Cela correspond à des frais annuels de 7,50 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des titres du fonds par l'entremise d'un courtier autre que Banque Nationale Investissements inc. ou Courtage direct Banque Nationale inc.

Frais	Ce que vous payez	
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des titres que vous rachetez ou substituez dans les trente (30) jours suivant leur achat pourraient être chargés par Banque Nationale Investissements inc. Ces frais sont versés au fonds.	
Autres frais	Chèques ou transferts électroniques refusés	20 \$
	Frais de duplicata de reçus fiscaux pour les années antérieures	10 \$
	Frais de fermeture d'un compte enregistré seulement dans le cas où le compte de placement enregistré est ouvert auprès de Banque Nationale Investissements inc.	100 \$

Et si je change d'idée ?

Cette section mentionne les droits de l'investisseur relativement à la résolution de son contrat de souscription et d'annulation de souscription. L'investisseur peut décider de résoudre son contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle il a reçu le prospectus simplifié ou l'aperçu du fonds. Il peut également annuler son contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle il a reçu une confirmation de la transaction.

Pour comprendre les aperçus du fonds

Mai 2014

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Cette section présente les renseignements relatifs au gestionnaire du fonds et toutes les coordonnées pour le rejoindre.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Banque Nationale Investissements inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.	Téléphone : 514 871-2082
1100, rue University, 10 ^e étage	Sans frais : 1 888 270-3941
Montréal (Québec)	Courrier électronique :
H3B 2G7	investissements@bnc.ca
	www.bnc.ca/investissement

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.